

N° 52

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

28 janvier 2021

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord de coopération entre le
Gouvernement de la République française et les Gouvernements des
États membres de l'Union monétaire ouest-africaine*

(Texte définitif)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi,
adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (15^e législature) : 2986, 3602 et T.A. 530.

Sénat : 225, 289 et 290 (2020-2021).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et les Gouvernements des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine, signé à Abidjan le 21 décembre 2019, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 28 janvier 2021.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ Voir le document annexé au projet de loi n° 2986 (AN – 15^e législature).